

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro : Thomas Beurey, Monique Castro, Estelle Chevassu, Stéphanie Colas, Olivier Devillers, Emmanuel Guillemain d'Echon, Sébastien Ferriby, Sarah Finger, Nathalie Fourneau, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Alexandre Huot, Martine Kis, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Myriam Morin-Bargeton, Judith Mwendu, Fabienne Nedey, Christophe Robert, Isabelle Smets, Pauline Tivelet, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditeur : Olivier Yviquel.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61
laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2022 :**Abonnement intégral :**

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.
- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.
- Administrations, entreprises... : 90,00 €.
- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.
 - Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.
 - Administrations, entreprises... : 80,00 €.
 - Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).
- Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Comptage et impression :

GIBERT CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles
Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426G84411. ISSN : 2270-7875,
3^e trimestre 2022.

Ce numéro a été tiré à 11 625 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Gestion des risques : revoir l'organisation et le financement

Cette année, plus de 60 000 hectares de forêt ont brûlé en France. Des incendies spectaculaires ont ravagé des pans entiers du territoire cet été, de l'Aquitaine à la Bretagne, de l'Occitanie à la Vallée du Rhône. Je tiens en premier lieu à rendre un hommage appuyé aux sapeurs-pompiers qui ont lutté sans relâche contre ces « méga-feux ». Hommage également aux élus et bénévoles, qui ont soutenu les soldats du feu, et porté assistance à la population et aux touristes évacués.

D'autres risques majeurs se sont aussi matérialisés, notamment en Corse, où de violentes intempéries et inondations ont touché de nombreuses communes de l'île. L'AMF est à la disposition des communes confrontées à ces événements catastrophiques pour leur apporter toute l'assistance dont elles pourraient avoir besoin, aux côtés des associations départementales. À ce titre, elle a demandé à l'État de prendre en charge les frais engagés par les collectivités pour y faire face. Par ailleurs, l'AMF a mis en place, début juillet, un groupe d'élus dédié à la prévention et la gestion des risques qui fera des propositions à l'exécutif. De ces catastrophes, il faut retenir que la prévention est une priorité. La défense de la forêt contre l'incendie doit être encore renforcée, adaptée aux spécificités locales, impliquer les parties prenantes et tenir compte des moyens des communes.



« Les moyens doivent être proportionnés aux risques. »

Les méga-feux soulèvent également la problématique des moyens nationaux dévolus à la lutte contre l'incendie. En Gironde, élus locaux et sapeurs-pompiers demandent à l'État un renforcement et une meilleure répartition de ces moyens. L'AMF les soutient : les moyens doivent être proportionnés aux risques et répartis de manière équilibrée. La protection du groupe est la raison même de l'existence des pouvoirs publics. L'action de l'État doit ainsi être recentrée sur cette vocation et gagner en efficacité.

L'intensité croissante des incendies et autres catastrophes naturelles nécessite aussi d'adapter le financement de notre sécurité civile. Nos services départementaux d'incendie et de secours sont parmi les mieux dotés du monde grâce à l'implication financière et politique des communes, intercommunalités et départements. Mais les contributions des collectivités reposent sur des données démographiques de 2002. Le dispositif doit donc être revu et le principe de subsidiarité doit conduire chacun à ses responsabilités, donc à une implication revue de l'État dans ce financement. Il doit assumer ce qui relève de l'échelon national, dont notamment la flotte d'avions bombardiers d'eau, que ce soit leur nombre, leur entretien ou encore leur répartition géographique. L'exécutif pourrait aussi, comme le demande la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), favoriser davantage l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Enfin, les incendies et autres risques majeurs nécessitent que nous développons une culture du risque dans notre pays, qui sensibilise et responsabilise chacun. Il y a urgence.

DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF